



AVIS PUBLIC

Règlement numéro 619-2023 établissant les taux de taxes et les tarifs de compensations ainsi que les conditions de perception pour l'année 2024

Par la présente est donné par la soussignée que lors de sa séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, tenue le 7 décembre 2023, le conseil municipal a adopté son Règlement numéro 619-2023 établissant les taux de taxes et les tarifs de compensations ainsi que les conditions de perception pour l'année 2024.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance dudit règlement au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot aux heures régulières d'ouverture, ainsi que sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot, ce 11 décembre 2023.

Micheline Martel, OMA
Directrice générale et greffière-trésorière